

Fiche d'instruction : Que faire en cas de maladie ?

Malade avant le départ pour le travail

Si vous tombez malade à la maison et présentez des symptômes grippaux (combinaison de fièvre, toux, essoufflement, écoulement nasal, mal de gorge, maux de tête, douleurs musculaires, fatigue...) vous devez rester à la maison. Nous comptons sur la bonne volonté de chacun pour cela.

- **Contactez votre médecin par téléphone,**
- **Informez votre JobCenter**

Symptômes ne vous permettant pas vous de rendre sur le lieu de travail :

- Contact direct avec une personne diagnostiquée atteinte du coronavirus ou si une personne vivant sous le même toit présente avec des problèmes respiratoires ;
- Fièvre la veille ou 30 minutes avant votre départ pour le travail. Si la température dépasse 37.8°C, vous NE POUVEZ PAS vous rendre au travail.
- Toux
- Maux de tête
- Sensation d'essoufflement (= gêne respiratoire)
- Douleurs musculaires non dues à l'exercice
- Plaintes digestives telles que diarrhée ou douleur abdominale

Contactez votre JobCenter afin de voir les dispositions à prendre.

Malade au travail

Si vous tombez malade au travail :

- Vous pouvez rentrer chez vous seul(e) ? :
 - o Rentrez chez vous et contactez votre médecin,
 - o Gardez bien votre masque sur votre visage certainement si vous prenez les transports en commun,
 - o Informez votre JobCenter
- Vous ne vous sentez pas capable de rentrer seul(e) chez vous ? :
 - o Soit vous appelez une personne que vous connaissez qui peut vous reconduire chez vous
 - o Soit vous appelez les services d'urgence (**112**). Si quelqu'un est présent au domicile, demandez-lui de téléphoner ;
 - o Nous vous conseillons toujours de contacter un membre de votre famille ;
 - o Informez votre JobCenter ou demandez au client de le faire.
 - o Afin d'éviter l'infection d'autres personnes :
 - Si possible, mettez-vous à l'écart des autres personnes ;
 - Mettez bien votre masque



Fiche d'instruction : Que faire en cas de maladie ?

Que faire si vous avez été en contact avec un malade ?

- Une personne qui a été en contact avec une autre personne malade peut se rendre au travail tant qu'elle ne présente pas de signes ou de symptômes particuliers, même dans le cadre d'un contact proche ;
- Il est préférable que la personne prenne sa température deux fois par jour ;
- Elle doit bien suivre les mesures habituelles en matière d'hygiène (ex. hygiène des mains) ;
- La personne contacte son médecin traitant si les symptômes apparaissent ;
- Elle doit tenir son JobCenter au courant, de l'évolution de sa situation.

Rappel – Symptômes

QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?			
	Coronavirus	Grippe	Refroidissement
Ecoulement nasal	Rarement	Parfois	Souvent
Fatigue	Souvent	Souvent	Parfois
Douleurs musculaires	Parfois	Souvent	Souvent
Eternuements	Rarement	Rarement	Souvent
Essoufflement/gêne respiratoire	Souvent	Rarement	Rarement
Fièvre	Souvent	Souvent	Rarement
Maux de gorge	Parfois	Parfois	Rarement
Maux de tête	Parfois	Souvent	Rarement
Toux sèche	Souvent	Souvent	Rarement
Diarrhée	Parfois	Parfois	Rarement
Anosmie (perte d'odorat)	Souvent	Parfois	Souvent
Agueusie (perte de goût)	Souvent	Parfois	Souvent

Contact (en dehors des heures de bureau)

Daoust Safety

Frédéric Lambeau (Quality Director & Conseiller en Prévention): flambeau@daoust.be - 0496/23.87.89

Thierry Croux (Safety Manager): tcroux@daoust.be – 0470/20.77.73

Mensura

02/549.71.00